



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides

Question écrite n° 108752

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le sort des "peuples isolés". Beaucoup d'entre eux vivent en se déplaçant constamment, fuyant l'invasion de leurs terres par les colons, les bûcherons, les exploitants de pétrole et les fermiers. Ils ont souvent vu leurs proches mourir d'épidémies ou victimes de massacres perpétrés par leurs envahisseurs. Parmi eux, les Indiens isolés du Pérou sont dans une situation particulièrement critique. En effet, ces Indiens sont très vulnérables à toute forme de contact en raison de leur faible immunité contre les maladies allogènes. Ils ont, de ce fait, clairement manifesté leur volonté de rester isolés. Leurs droits de vivre sur les terres et de rester isolés sont d'ailleurs reconnus par la législation internationale. Aussi, il semblerait nécessaire de mettre sur pied un programme médical d'urgence destiné à protéger les groupes isolés des effets du contact et à se conformer au droit international en reconnaissant leurs droits territoriaux. Il lui demande ainsi la position de la France à ce sujet et les mesures de soutien éventuels susceptibles d'être apportées par notre pays à ces populations.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec attention la situation des « peuples isolés » dans le monde. Concernant leur situation au Pérou, l'ambassade de France à Lima s'attache à entretenir un dialogue permanent, tant avec les organisations non gouvernementales qu'avec les autorités locales, sur la question des droits de l'Homme, en particulier s'agissant des communautés indigènes. La question des droits des communautés indigènes figure aussi parmi les priorités de la nouvelle stratégie triennale de l'Union européenne au Pérou, en matière de droits de l'Homme, qui sera adoptée d'ici fin 2011. M. Ollanta Humala, président de la République du Pérou s'est engagé à nouer un dialogue confiant avec les communautés indigènes. L'ambassade poursuivra ses échanges à ce sujet avec la nouvelle administration.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108752

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4912

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10779